

Avis d'attribution :

Le Maire de Mions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n° 2018-044 du 31 mai 2018 par lequel le Conseil Municipal charge le Maire de prendre, par délégation, certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé, et notamment son article 4° ;

Vu les résultats de la consultation réalisée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ;

Considérant la nécessité de conclure un marché de missions de contrôleur technique et de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé relative aux travaux de construction du nouveau gymnase

Article 1 :

Dans le cadre de cette délégation, Monsieur le Maire conclut le marché public suivant :
Marché Missions de contrôleur technique et de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé relative aux travaux de construction du nouveau gymnase (Marché N° 13/2018) avec la société APAVE SUDEUROPE (SIRET n° : 518 720 925 000628).

- **Lot 1** : Mission de contrôle technique pour un montant de total de 9 680 € HT

- **Lot 2** : Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour un montant de total de 5 680 € HT

Article 2 :

Le début de mission commence dès sa notification. Son exécution se poursuivra jusqu'à la réception de l'ensemble des lots du marché de travaux. Elle s'achèvera à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement du ou des marchés de travaux relatif à l'ouvrage à contrôler.